

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièr
BP 30109 – 59393
Wattrelos Cedex

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Vu l'arrêté municipal du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à **Madame BOITTE Emeline** ;

Considérant qu'une erreur matérielle figure dans l'arrêté susvisé ;

ARRÊTONS

Préambule : L'arrêté du 3 avril 2026 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti à **Madame BOITTE Emeline** la délégation de fonctions pour la Restauration Scolaire, le Conseil Municipal des Enfants et le Bien-Être Animal.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Madame BOITTE Emeline** prendra toutes décisions et signera tout document ou courrier, bon d'engagement, devis, attestation et autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

ARTICLE 3 : En sa qualité de Conseillère Municipale Déléguée, **Madame BOITTE Emeline** pourra :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur TALEB-AHMED Azedine**, Adjoint au Maire en charge de la Réussite Éducative.

ARTICLE 5 : Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la
Loi n ° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la
Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le
Le Maire,

Dominique BAERT

Fait à Wattrelos, le 4 août 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Dominique BAERT

Madame BOITTE Emeline
Notifié le

Monsieur TALEB-AHMED Azedine
Notifié le